



ITM LOGISTIQUE
ALIMENTAIRE INTERNATIONAL

CCE extraordinaire du 27 octobre 2015 La CGT vous informe

Retrouvez ce tract sur le blog de la Cgt Intermarché : <http://cgt-intermarche.over-blog.com/>

Tréville, le 28 octobre 2015

DROIT D'ALERTE

La direction ayant répondu systématiquement à côté des questions posées, les élus ont unanimement voté la poursuite du droit d'alerte et désigné un expert pour les assister dans cette mission.

Les membres du CCE attendent 2 choses de cette procédure :

1. connaître enfin le projet total au terme de la restructuration et donc **l'avenir de toutes les bases**. Les contradictions de la direction, dans ses réponses ont encore plus créé le trouble...
2. s'assurer que les dirigeants ne mettent pas l'Entreprise en danger avec des projets mal préparés dont le retour sur investissement n'est pas garanti. Le CCE veut savoir comment seront dépensés les 400 millions restants sur l'investissement total du plan pour les dernières phases. La direction ne peut pas avoir décidé d'un investissement de plus d'un milliard d'euros sans avoir un projet global.

L'absence de visibilité, pose aussi des problèmes aux salariés. Ne connaissant pas l'avenir de toutes les bases, nous ne pouvons pas nous mettre en projet de formation alors qu'un accord a été signé par l'ensemble des syndicats.

De plus, des reclassements sont proposés par la direction à des salariés dont le poste ou la base disparaît sur des établissements qui risquent de fermer dans les années à venir. Cela est insupportable !

En fonction des annonces, les effectifs cibles évoluent sur les nouvelles bases mixtes ce qui empêchent des salariés de partir dans les conditions du Plan Social, comme à Brignoles notamment...



Les Mousquetaires doivent donner à minima le nombre de bases ou site mixtes, le nombre de bases automatisées, les grandes zones géographiques des bases à la fin du PTL.

PLAN SOCIAL RETOQUE PAR LA DIRECCTE

La **Direction du Travail** (Direccte) a refusé d'homologuer le **Plan de Sauvegarde de l'Emploi**. La direction doit recommencer la consultation du CCE ! Elle prévoit cela le 19 novembre.

La direction a confirmé le maintien du congé de reclassement à 9 mois pour les salariés de Lecture du fait de la non homologation du PSE par la DIRECCTE. **La CGT déplore cet ignoble chantage d'autant plus que leurs collègues de la SCA FLF auront 12 mois de congé de reclassement**, tout comme les salariés de la déclinaison du PTL 2 et 3 d'ITM LAI. La CGT espère que la direction changera d'avis et accédera à la demande des élus et des salariés de Lecture du maintien d'une commission locale de suivi du PSE d'autant plus que les élus gardent leur mandat durant le congé de reclassement.

LA CGT MAINTIEN SON APPEL A FAIRE DES DEBRAYAGES DE 1 H A 24 H

**jusqu'à ce que la direction réponde aux questions du CCE
et aux revendications sur les mesures d'accompagnement
POUR TOUS LES SALARIES IMPACTES PAR LE PTL 1-2-3**

Tous les salariés doivent connaître l'avenir de leur base et leur avenir.

Tous les salariés de la LOGISTIQUE doivent se mobiliser : notre avenir est en jeu !